

Raymond TOUPIN
Président de la CNCM

A Pelvoux, le 30 avril 2015

NOTE D'INFORMATION

La commission des centres de montagne lors de la réunion de Janvier 2012 avait décidé d'un tarif unique concernant les mises à disposition des salles de réunion dans les chalets. Nous vous demandons donc de bien vouloir appliquer les tarifs suivants :

Groupes CAF	Résidant dans le chalet	Ne résidant pas dans le chalet
½ journée	Gratuité	20 €
Journée	Gratuité	40 €
Groupes non CAF	Résidant dans le chalet	Ne résidant pas dans le chalet
½ journée	20 €	30 €
Journée	40 €	50 €

Cette prestation est encaissée par le gardien et sera totalement reversée à la FFCAM avec les nuitées.

Bien cordialement

Raymond TOUPIN